



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 13, 2 août 2018

- Développement phénologique (EL33) et évolution des degrés-jours.
- Phytotoxicité et coup de soleil.
- En cas de grêle.
- Insectes : scarabée japonais et drosophile à ailes tachetées.
- Maladies : blanc, pourriture grise, pourriture noire et autres.

Il n'y aura pas d'avertissements vigne pour les deux ou trois prochaines semaines. Les tableaux des stades phénologiques, des degrés-jours et des comparatifs annuels seront mis à jour, mais de façon moins fréquente.

Gardez l'œil ouvert et n'hésitez pas à consulter votre conseiller si des symptômes (maladies, insectes et carences) apparaissent dans vos vignobles.

DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

Sur l'ensemble des sites, le stade « fermeture de la grappe » (EL33) est observé. Sur les sites les plus chauds (Laurentides, Mauricie et Montérégie), il y a quelques mentions d'un début de véraison (EL35) sur des cépages de cuve et de table. Pour avoir plus de détails, vous pouvez consulter le document sur les [stades phénologiques régionaux](#) et celui sur l'[évolution régionale des degrés-jours](#).

À cette période-ci de l'année, la progression du développement phénologique des vignes ralentit. En effet, un plus grand nombre de degrés-jours sont nécessaires pour passer d'un stade à un autre.

En comparant l'accumulation des degrés-jours base 10 des [dernières années](#), jusqu'à maintenant et dans la plupart des régions, la saison 2018 bat tous les records!

PHYTOTOXICITÉ ET COUP DE SOLEIL

Des symptômes de [phytotoxicité](#) peuvent apparaître lors de périodes de chaleur comme nous en connaissons présentement. Attention aux produits que vous utilisez et aux moments que vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-dessus de 27 °C.

Lors de l'opération d'effeuillage réalisé **de la nouaison (EL27) à la véraison (EL35)**, il est important de laisser quelques feuilles au-dessus de vos grappes pour les protéger contre les coups de soleil et assurer un bon mûrissement des raisins. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes. **Les symptômes de cette problématique peuvent être comparés à un début de pourriture noire.**

Consultez l'[avertissement N° 10](#) du 12 juillet 2018 à la page 1 pour plus d'information.

EN CAS DE GRÊLE

Revoyez la page 2 de l'[avertissement N° 11](#) du 18 juillet 2018 pour plus de détails à ce sujet.

INSECTES

Un prédateur du scarabée japonais

Si vous observez des scarabées japonais qui portent un ou plusieurs points blancs sur la tête, ne les éliminez pas : ils sont parasités par la mouche du scarabée ([avertissement N° 12](#) du 25 juillet 2018) et d'eux émergera, l'été prochain, une nouvelle mouche prête à parasiter de nouveaux scarabées japonais.

Si ce parasitoïde est présent dans votre vignoble, n'intervenez qu'au besoin, c'est-à-dire en cas de forte infestation, avec des applications localisées et/ou en bordure de votre parcelle. L'insecticide utilisé sera probablement plus nocif sur la mouche que sur le scarabée.

Pour en connaître davantage sur le scarabée japonais, consultez les pages 1 et 2 de l'[avertissement N° 9](#) du 5 juillet 2018 ainsi que la fiche d'[IRIIS phytoprotection](#).



Scarabées japonais parasités
Photo : www.vivaces.net

Drosophile à ailes tachetées (DAT)

Quoique très peu d'observations de dommages causés par la DAT aient été rapportées dans la vigne, cette dernière peut être à risque. Pour les producteurs de raisins de table, sachez que des insecticides sont homologués en viticulture contre ce ravageur.

Produit	Matière active	Groupe	IRE	IRS	DRE	DAAR
MALATHION 85E	Malathion	1B	144	95	Variable, voir l'étiquette	3 jours
IMIDAN	Phosmet	1B	121	339	14 jours	14 jours

IRE : indice de risque pour l'environnement
DRE : délai de réentrée

IRS : indice de risque pour la santé
DAAR : délai d'attente avant récolte

D'autres produits ([DELEGATE](#), [ENTRUST](#) et [SUCCESS](#)), appliqués pour lutter contre la tordeuse de la vigne, auront aussi un effet sur la DAT.

Autres insectes ravageurs présents

Consultez [IRIIS phytoprotection](#) ou les avertissements des dernières semaines pour des informations sur l'altise à tête rouge, la tordeuse de la vigne, les cicadelles ou encore l'érinose (ériophyide de la vigne). Ces insectes ravageurs sont présents dans les différentes régions.

En cas de doute, consultez votre conseiller. Pour connaître les interventions possibles, consultez [SagE pesticides](#) et/ou le [Guide des traitements phytosanitaire 2018 Vigne](#).

FILETS ET AUTRES PROTECTIONS

Dans les secteurs les plus chauds de la province, ceux qui pensent installer des filets pour protéger les vignes des oiseaux et des barrières contre les mouffettes et les rats laveurs devront prévoir cette opération bientôt. Certains cépages de raisins de table (Somerset) et à vinifier (Frontenac) ont commencé leur véraison. Si vous n'êtes pas prêt, les oiseaux et leurs nombreux amis, eux, le seront!

MALADIES

Les principales maladies de la vigne sont actuellement présentes à différentes intensités dans les vignobles : [anthracnose](#), blanc, [mildiou](#), [pourriture noire](#) et pourriture grise.

Consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) pour savoir quand intervenir et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) pour savoir comment les dépister. Pour vous aider dans vos interventions, consultez le [Guide des traitements phytosanitaires 2018 Vigne](#) et/ou [SAGe pesticides](#).

Avant d'intervenir à répétition contre différentes maladies ou différents insectes, vérifiez sur quelles problématiques le produit utilisé est homologué et efficace. Plusieurs fongicides sont homologués pour plus d'une maladie. Consultez [SAGe pesticides](#), les étiquettes ou votre conseiller en cas de doute.

Peu importe la maladie contre laquelle vous souhaitez intervenir, si des symptômes sont présents dans votre vignoble, utilisez de préférence des produits protectants et non éradicants afin de diminuer les risques que les pathogènes s'adaptent et développent de la résistance.

Blanc

Les conditions météo des derniers temps sont propices au développement et à la progression du blanc. Plusieurs mentions de présence importante de la maladie ont été rapportées. Il est possible d'intervenir contre cette maladie avec plusieurs produits conventionnels et biologiques.

Parmi les matières actives possibles, on retrouve le soufre. Cependant, plusieurs conseillers mentionnent d'être prudent avec cette matière à l'approche de la récolte et des vinifications (intervalle de 30 jours).

Pourriture grise

Des observations de pourriture grise ont été faites dans plusieurs régions. Si votre vignoble a des antécédents de pourriture grise et/ou des cépages sensibles ou que des observations de la présence de la maladie ont été faites cette année, vous pouvez encore intervenir contre cette maladie tant que la grappe n'est pas complètement fermée, permettant ainsi au produit de se rendre partout. Attention au produit que vous utiliserez : plusieurs agissent comme éradicant et la résistance peut se développer rapidement pour cette maladie. Des solutions de rechange avec des fongicides acceptés en production biologique sont possibles.

Rougeot parasitaire

Revoyez l'[avertissement N° 9](#) du 5 juillet 2018 à la page 2 pour plus de détails à ce sujet.

Pied noir et Tomato ringspot virus (ToRSV)

Revoyez les pages 2 et 3 de l'[avertissement N° 10](#) du 12 juillet 2018 pour plus de détails à ce sujet.

Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du réseau Vigne](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.